

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal  
N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire  
de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de  
Cossonay et projets connexes.**

**Au Conseil communal  
De et A  
1008 Prilly**

Prilly, le 16 septembre 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**1. Composition et fonctionnement de la commission**

La commission des Finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis n° 12-2024 s'est réunie le 10 septembre 2024, de 19h30 à 23h20, dans la composition suivante :

Olivier PILET, PSIG, nommé président de la commission pour l'objet en question  
Nolwen FAVE, VER, rapportrice  
Ariane ZWAHLEN, PSIG  
Olivier AMBLET, VER

Les commissaires suivants se sont excusés :

Philippe SCHROFF, PLR  
Cédric MONNEY, PLR  
Fabien DEILLON, UDC

La commission se déroule en 3 parties :

- Présentation de l'objet par les municipalités de Prilly, Renens et Crissier et discussion générale avec les commissions des 3 communes
- Discussion en présence de la municipalité de Prilly et de la commission adhoc
- Délibérations de la commission des finances

La Municipalité de Prilly est représentée par M. Alain Gillièron et Mme Rebecca Joly

**2. Présentation de l'objet et discussion en présence des municipalités de Prilly, Renens et Crissier**

M. Clément, syndic de Renens présente le fonctionnement de la commission. Les commissions adhoc et des Finances des trois communes de Prilly, Renens et Crissier concernées par l'objet sont présentes pour une partie commune de présentation et de questions puis chaque municipalité rencontrera ses commissions.

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal  
N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire  
de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de  
Cossonay et projets connexes.**

M. Allain Gillieron, syndic de Prilly, présente l'esprit du préavis. Il s'agit d'une volonté intercommunale des trois villes de présenter un projet commun. Ce préavis représente un travail effectué tous ensemble et surtout une volonté d'arriver ensemble jusqu'à la mise en exploitation du BHNS sur les communes de Prilly, Renens et Crissier.

M. Laurent Bovay, syndic du Crissier, intervient en qualité de président du SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois). Les axes forts sont nécessaires au développement de notre district : il s'agit d'une desserte importante pour les quartiers en développement sur les trois communes. Les développements ont été réfléchis dans leur globalité et les impacts seront visibles dès l'achèvement des travaux.

M. Aymeric Sevestre, chef de projet Axes forts au SDOL, fait une présentation des enjeux du BHNS :

- Avoir des infrastructures communales efficaces : ne pas perdre de temps aux intersections pour, au maximum, ne s'arrêter qu'aux arrêts de bus
- Développer une accessibilité aux arrêts bien meilleure avec accès de plain-pied
- Avoir des bus avec une grande capacité
- Assurer une exploitation optimale avec des horaires à fréquences soutenues

Le BHNS est la colonne vertébrale de l'ouest lausannois

Le projet a également de multiples enjeux connexes :

- des cheminements sûrs et agréables pour piétons et cyclistes
- un assainissement du bruit routier et respecter les normes de gestion des eaux de chaussée
- une mise en conformité et une adaptation des réseaux souterrains (opportunité du chauffage à distance)
- un projet paysager avec arborisation
- une mise aux normes de l'éclairage public

Mme Nathalie Jaton, conseillère municipale de Crissier, présente le déroulement des événements jusqu'à la situation actuelle :

- 2011-2020 : Études du projet, demande d'autorisation de construire et appel d'offres pour les entreprises de construction
- Fin 2020 – début 2021 : Octroi des crédits par les CC
- Décembre 2021 : Signature du contrat de mandataire pour les travaux
- Avril 2022 : Début des travaux
- Avril 2022 à juin 2023 : Avancement du chantier avec de nombreux dysfonctionnements relevés. Nombreux échanges et courriers visant à résoudre les problèmes rencontrés sur le chantier
- Juin 2023 : Engagement d'un Ingénieur Conseil et d'un avocat
- Juin 2024 : Clarification de la situation financière

Mme Rebecca Joly, conseillère communale à Prilly, présente l'état d'avancement des travaux pour Prilly. Les travaux sont bien avancés au niveau des travaux du génie civil. Ils sont effectués pour la plupart, notamment au niveau des chantiers en sous-sol : gaz électricité, collecteurs, ...

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal  
N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire  
de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de  
Cossonay et projets connexes.**

La structure routière a été refaite et ils ont effectué les travaux sur le giratoire avec consolidation des sous-sols. L'enrobé bitumeux est posé, les abribus sont posés, le bassin de rétention de Broye a été réalisé (partagé entre Prilly et Renens).

Il reste à réaliser :

- Derrière couche de roulement avec revêtement phono absorbant
- Couche de finition sur les trottoirs
- Signalisation verticale régulation lumineuse
- Mobilier urbain
- Secteur de Broye, carrefour de Jolimont
- Végétation qui sera plantée cet automne ou au printemps prochain.

Mme Tinetta Maystre, conseillère communale de Renens, présente l'avancement pour la commune de Renens.

Mme Nathalie Jatton présente l'avancement pour la commune de Crissier.

Mme Rebecca Joly indique qu'ils terminent cette présentation générale en montrant la structure du préavis. Elle rappelle que les préavis sont identiques pour les trois communes.

Suite à cette présentation, les questions suivantes sont posées par les commissaires :

**Dans l'avant-projet, les phases ont été menées par les TL et le SDOL, cela était-il prévu initialement ?**

Il s'agissait d'une volonté dès le départ que les communes conduiraient par la suite les phases de travaux. En 2009, c'est le canton de Vaud qui a financé cet avant-projet. Le SDOL a démarré le projet et l'a ensuite transmis aux communes. Pour la mise en œuvre, ce sont les communes qui suivent la réalisation mais le bureau d'ingénieur est resté le même.

**Doit-on comprendre que tout s'est bien passé pendant la phase d'avant-projet ?**

En effet, c'est au fur et à mesure de l'avancée et du début des travaux que les problèmes sont apparus.

**Qui a quel rôle dans le comité de projet ?**

Les municipalités ont un rôle politique dans le suivi du projet au sein des réunions de comité de projet (COPROJ) BHNS avec des rencontres fréquentes. Ce comité se réunit aussi pour traiter les problèmes. Il y a également un comité de projet au niveau de chaque commune qui traite des aspects de travaux sur son territoire. Chaque commune a la maîtrise d'ouvrage de sa partie et chaque commune a son chef de projet, avec une répartition sur les parties communes. Mais cela reste un projet commun avec un seul groupement de mandataires et des réunions des chefs de services (projet) en commun.

Le COPROJ s'est rendu compte que les trois communes avaient les mêmes problèmes et les traitent ensemble. Aujourd'hui, ils viennent vers les commissions et les conseils communaux

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal  
N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire  
de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de  
Cossonay et projets connexes.**

avec des éléments qu'ils comprennent, qu'ils maîtrisent en termes d'impacts et qui s'expliquent

**Quelle est la planification future, quelle est la fin et quel est l'impact sur les autres tronçons de l'axe ?**

Lausanne et Pully ont toujours l'intention de réaliser d'ici 2027. Lutry est au stade des études. Seule la commune de Paudex a reporté sa décision.

On parle ici des infrastructures. La ligne 9 circulera jusqu'à Crissier dès sa mise en service avec une configuration performante entre Prilly et Crissier.

**Quand les soumissions rentrent, est-ce qu'on s'interroge sur la faisabilité du projet ou est-ce qu'on ne regarde que les prix ?**

Tous les éléments du projet sont inscrits dans l'appel d'offre avec des critères importants sur lesquels le soumissionnaire doit répondre.

**Quand on a reçu les soumissions, est-ce qu'on a analysé pleinement les offres reçues ?**

Les communes conduisent beaucoup de chantiers, on vit dans un environnement complexe.

Les communes n'ont pas pris à la légère les écarts identifiés et ont cherché à tout analyser.

Il y a encore une partie sur laquelle on n'est pas d'accord et sur laquelle on a pris un médiateur pour identifier pourquoi on n'est pas dans les clous.

La situation est prise très au sérieux par les services communaux et les municipalités.

**Si le préavis est refusé, on fait quoi ?**

Les travaux vont se terminer. La partie routière va se terminer. En revanche, cela pourra imputer un certain nombre de finitions.

**Les conseils communaux ont eu une première annonce en octobre 2023 puis aucune autre communication n'a été faite avant ce préavis. On nous parle de volonté de travailler dans la confiance entre municipalité et conseillers communaux. Comment ce délai s'explique-t-il ?**

Il a fallu autant de temps pour sortir les prix, car il fallait les avoir et être d'accord avec les surcoûts identifiés. Pour le reste, cela est encore en cours de d'analyse. La facture finale n'est pas encore connue et viendra à l'issue du chantier.

**Comment utiliser les manquements pour aller de l'avant ? Comment se passe la collaboration avec l'ingénieur conseil, comment il a été choisi et comment il intervient ?**

L'ingénieur conseil a été choisi pour ses compétences et sa proximité et connaissance du chantier. Il a un regard externe avec les bonnes pratiques. Il appuie aussi les communes au niveau technique et au niveau coordination.

Les chefs de projet des communes ne peuvent pas prendre suffisamment de recul car ils sont beaucoup trop impliqués au quotidien dans le projet. Ce soutien est important : il peut voir ce qui dysfonctionne et propose aussi des outils pour mieux piloter.

**A partir de maintenant, comment se passe la coordination ?**

Il y a des séances tripartites avec les entreprises et les bureaux d'ingénieurs à fréquence soutenue.

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de Cossonay et projets connexes.**

Actuellement, les municipalités rencontrent aussi les directions des bureaux et entreprises qui interviennent sur le chantier pour résoudre les problèmes.

**Une partie des surcoûts représente des aménagements que les communes profitent de réaliser avec ce chantier ? Pourquoi cela n'avait pas été identifié avant ?**

Les communes ont modifié le projet de base pour ajouter des choses parce qu'elles ont considéré que c'était utile, cohérent et que cela participe à ce que le projet soit le meilleur possible. L'esprit de ce préavis est d'être factuel. Ils veulent finir les travaux et ils ne veulent pas chercher un coupable.

**Est-ce que la facture pourrait diminuer dans le cas de traitement de litiges ?**

Nous ne sommes pas en mesure d'annoncer quoi que ce soit à l'heure actuelle. Dans ce préavis, figurent les postes budgétaires qui sont identifiés et validés par les communes.

**Peut-on dissocier les coûts complémentaires nécessaires et les coûts d'opportunité ?**

Cet aspect doit être regardé spécifiquement au niveau des communes.

**Comment les divers et imprévus sont intégrés dans le préavis actuel ? Comment ils ont été dépensés ?**

Ils ont expliqué les dépassements et donc les divers et imprévus existent encore.

**3. Discussion en présence de la municipalité de Prilly et de la commission adhoc**

Les commissaires de Prilly (commission adhoc et commission des finances) se réunissent avec M. Gillièron et Mme Joly accompagnés de Pascal Weber, ingénieur et chef de projet pour la ville de Prilly, depuis 2020.

M. Gillièron indique en préambule que la situation est suivie par l'intermédiaire de notre avocat.

Des questions plus spécifiques à Prilly sont maintenant posées

**Comment les divers et imprévus sont intégrés dans le préavis actuel ? Comment ils ont été dépensés ?**

Il y a deux postes de divers et imprévus, un sur le projet général et un sur les travaux pour les collecteurs.

Les divers et imprévus généraux ont été entamés pour des flyers d'information, les frais d'abribus provisoires, de la signalisation de chantier, des utilisations de parcelles privées, etc. Ce sont des petits montants. Environ un quart des divers et imprévus est consommé actuellement.

**Comment est gérée l'augmentation des prix ? A-t-on une idée de cette augmentation qui a été réalisée ?**

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal  
N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire  
de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de  
Cossonay et projets connexes.**

On a de l'inflation sur ce chantier mais seul un indice est appliqué sur les coûts et cela nous protège. Toutefois on ne sait pas quelle sera la facture finale et quel sera l'impact de l'augmentation des prix sur cela.

**Comment se répartit le surcoût identifié ?**

Les 3.2 millions supplémentaires sont uniquement à la charge de la ville de Prilly. Au niveau de la présentation dans le préavis, on ne met pas les subventions dans les amortissements. Cela signifie qu'on présente les amortissements sans l'impact des subventions.

**Comme Prilly est à bout touchant, est-ce qu'on est assez au clair sur nos surcoûts ou est-ce qu'on peut encore avoir des surprises avec d'autres éventuels surcoûts qui pourraient intervenir chez les autres ?**

Il y a encore des inconnues donc on ne peut pas être au clair sur les impacts finaux. A Prilly, les travaux sont quasi-finis et on peut se consoler par rapport à la situation des deux autres communes. Il y a eu certaines corrections en cours de route et nous sommes satisfaits de la qualité des travaux effectués selon les normes en vigueur.

**Pouvez-vous nous rappeler le fonctionnement des différentes entités ?**

En termes d'organisation, le groupement pluridisciplinaire de mandataires et le consortium d'entreprise représentent 2 fois 3 entreprises, soit 6 points de contact. Le groupement de mandataire a fait l'avant-projet et l'appel d'offres. Il y a un BAMO commun pour les 3 communes qui suit les activités des mandataires et documente les différentes étapes. M. Weber est à 100% sur le projet dans la partie plus opérationnelle.

**Peut-on dissocier les coûts complémentaires nécessaires et les coûts d'opportunité ?**

Un quart des coûts sont liés à des demandes supplémentaires de la ville de Prilly. Un quart des coûts sont liés à des aléas de chantier comme, par exemple, la portance du sol sous la route avec une hétérogénéité non vue lors des sondages effectués au préalable. La moitié peut être considéré comme des oublis du mandataire, des activités ou des postes non identifiés dans la soumission. Cela représente la zone à éclaircir.

**Est-ce qu'on aurait pu recevoir des préavis pour les travaux non prévus apparus en cours de chantier ? Le conseil doit recevoir un préavis pour tous travaux dépassant CHF 50'000.-.**

Il aurait fallu faire siéger de manière plus raccourcie car sinon, on aurait bloqué le chantier. Ce mode de faire permettait de ne pas ralentir le chantier. Toutefois, on l'a fait pour les collecteurs du chemin de Belmont car on a pu l'anticiper. M. Weber illustre qu'à la suite de l'ouverture de certaines canalisations, il s'avérait opportun d'effectuer des travaux non prévus car on avait ouvert la route. Un autre exemple présent dans le préavis est une conduite qui ne pouvait finalement être refaite que par des travaux non prévus sur le trottoir au niveau de l'arrêt Huttins.

**Comment sont traitées les subventions cantonales et fédérales ?**

On touche les subventions au fur et à mesure du chantier

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de Cossonay et projets connexes.**

**A quoi servent les bassins de rétention ?**

Les bassins de rétention permettent de réguler les débits d'eau.

**Quelle proportion de l'investissement est dépensée à l'heure actuelle ?**

A début juin, il y avait environ 7 millions CHF dépensés sur l'ensemble du préavis initial et de ce préavis complémentaire.

**Ces dépassements pourraient-ils être imputables aux initiateurs du projet ?**

Non, on ne peut pas porter la responsabilité de ces surcoûts au SDOL ou aux TL qui portaient le projet précédemment.

Le président de la Commission adhoc, M. Louis Rivier, propose de passer en revue le préavis page par page afin de traiter les questions spécifiques des commissaires.

**3.2.1.9 – Planelles en granit :**

Ce poste aurait dû figurer dans la soumission de base car cela permet d'améliorer l'écoulement des eaux de chaussées. Ce genre de sujet peut être considéré comme un oubli du mandataire.

**3.2.1.15 – Démolition de chaussée :**

Les sondages préalables n'avaient pas relevé ces besoins bien qu'il y a eu 6 sondages effectués sur 1 km. On se retrouve ici avec un certain nombre d'aléas liés aux fouilles : molasses, changement de normes, largeur de fouilles, ...

**3.2.1.18 – Terrassement – déblais et décapages :**

Le mandataire n'a pas suivi le mode de faire indiqué dans la soumission qu'il a rédigée.

**3.2.4.9 – Réfection des trottoirs entre le giratoire et le carrefour des Huttins / 3.2.4.10 – requalification de la chaussée entre Huttins et Lausanne / 3.2.4.11 – Extension du réseau de fibre optique communale :**

Il s'agit clairement d'opportunités pour lesquelles il aurait fallu demander une autorisation au Conseil Communal. C'est ce qui est fait maintenant mais le Conseil Communal est effectivement devant le fait accompli.

**3.3 – Abris bus : de quels arrêts s'agit-il ?**

Il s'agit des arrêts Huttins et Corminjoz direction Crissier

**3.4 – Plantations**

Il n'y a pas d'augmentation, mais cela ne nous empêchera pas de mettre plus de plantations pour le même prix.

**3.6 – Signalisation (verticale et lumineuse)**

L'appel d'offres est en cours d'adjudication et il semble qu'on ne devrait pas pouvoir réaliser de gains sur ces nouvelles prévisions.

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal  
N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire  
de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de  
Cossonay et projets connexes.**

**3.9.2 – Eaux de chaussée – canalisations**

On est à plus de 130% d'augmentation notamment détaillé dans les points 3.9.2.4 (pas de réutilisation des matériaux de fouilles sur place et changement de normes) et 3.9.2.5 (mauvais état de la conduite).

**3.15 – Convention avec les SIL**

Les conventions avec les SIL sont apparues au démarrage du chantier.

**5.2 – Tableau financier**

Le tableau financier a été réalisé par notre boursier communal

Pour finir la discussion, Mme Rebecca Joly indique que des mesures globales ont été prises à Prilly pour contrôler les coûts :

- Contrôle très proche effectué par M. Weber qui a nécessité une augmentation de son activité sur le projet. La commune a investi plus de ressources qu'initialement prévues.
- Divers recalculs pour le bassin de rétention par ex. (passé de 500m<sup>3</sup> à 400m<sup>3</sup>), avec surcoût limité.

Une fois l'ensemble des questions posées, les commissaires remercient Mme Joly, M. Gillièron et M. Weber qui quittent la séance.

**4. Délibérations et amendements**

La Commission des finances se réunit pour délibérer.

Un·e commissaire trouve que les surcoûts liés à des opportunités auraient dû faire l'objet d'un préavis adhoc et être exclus de la situation actuelle liée aux surcoûts des travaux.

Un·e commissaire estime qu'il est inquiétant de se retrouver avec un tel surcoût.

Un·e commissaire relève que la situation est la même dans les 3 communes (Prilly, Renens et Crissier). Nous avons pu voir dans la présentation générale que la gestion des projets dans l'Ouest Lausannois est de plus en plus complexe. La collaboration entre les communes semble toutefois adéquate.

Un·e commissaire relève que le système déployé par la municipalité (BAMO, avocat, expert) avec la mise à disposition de son chef de projet à 100% lui semble être une mesure adéquate.

Un·e commissaire rappelle qu'il a été dit dans les discussions générales que, dans tous les cas, le projet devra être mené à son terme, que ce préavis soit accepté ou non.

Un·e commissaire relève qu'il serait approprié que la municipalité trouve des postes sur lesquels elle pourrait réaliser des économies.

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de Cossonay et projets connexes.**

Un·e commissaire estime que ce préavis arrive à la fois trop tard pour traiter les dépassements déjà constatés et trop tôt pour évaluer l'ampleur finale des dépassements.

Un·e commissaire mentionne qu'il y a deux points 3.2.1.18 et 3.9.2.4 où le mandataire n'a vraiment pas respecté ce qui était prévu dans les soumissions. Comment cette situation a pu arriver et comment on peut accepter un tel changement ? Ces points devraient être contestés. Il·elle estime que la commune devrait faire quelque chose.

Un·e commissaire relève qu'il aurait été souhaitable que le boursier soit présent pour nous faire part des impacts sur les finances de la commune.

Un·e commissaire rappelle que les responsabilités du dépassement du crédit initial sont en cours de clarification et souhaite qu'à terme les responsabilités soient clairement établies.

## **5. Vote final**

La commission passe ensuite au vote et c'est à 2 voix pour et 2 abstentions qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 23h20

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis intercommunal N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de Cossonay et projets connexes.**

**6. Conclusions**

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 12-2024
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'accorder un crédit complémentaire de 3'210'000 TTC destiné au projet de BHNS – route de Cossonay.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, pour ce crédit complémentaire, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 128'450.- dès 2026.

**Au nom de la commission des Finances :**

Olivier Pilet, Président

Nolwen Favé, rapportrice